

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 7 mars 2024 à 12H15

Présent-e-s

Présidente : Sophie Wang

Membres : Redouan Bshary, Cédric Brunner, Nicolas Chappuis, , Jean-Philippe Dunand, Mehdi Farsi, Francisco Klauser (en remplacement de Loris Petris), Bruno Kocher, Dimitri Paratte, Sergio Rasmann, Simon Rowell, Michael Saul, Ola Söderström, Benoît Valley, Nesa Zimmermann

Membres du Rectorat
(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Martin Hilpert, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Saskia Bindschedler, Paul Cotofrei, Valérie Défago, Peter Fiechter, Gilles Lauener, Loris Petris, Corinne Rossari

Membres du Rectorat
(voix consultatives): Felix Kessler, Nathalie Tissot

Procès-verbal: Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Approbations :
 - De l'ordre du jour
 - Du PV de la séance du 7 décembre 2023
3. Mots du Rectorat
4. Intervention de M. Fabian Greub, Secrétaire général de l'UniNE
5. Organisation de groupes de travail pour donner suite à la proposition du Professeur Ola Söderström
« Quelle université voulons-nous ? »
6. Changement de date pour la deuxième séance
7. Absence de la Prof. Corinne Rossari
8. Divers

Procès-verbal

1. Bienvenue

La Présidente de l'Assemblée de l'Université, Mme Sophie Wang (SW) annonce la bienvenue aux personnes présentes.

2. Approbations :

- **De l'ordre du jour**
Approuvé
- **Du PV de la séance du 7 décembre 2023**
Approuvé

3. Mots du Rectorat

L'UniNE est en train de clôturer les comptes 2023. Cela n'est pas facile, notamment à cause de l'augmentation de la masse salariales et des échelons (+ 2.1% de 75 millions), ainsi que du coût de l'énergie à laquelle l'UniNE a été confrontée (+40%). Sans oublier que l'alma mater n'a eu connaissance du budget quadriennal (2023-2026) que dernièrement. Heureusement, le bouclage qui est bientôt terminé, s'est fait dans des chiffres tout juste noirs. Depuis 2018, une planification très stricte a été établie et projetée jusqu'à 2025 afin de tenir compte des moyens mis à disposition, notamment de la Confédération. A présent, par rapport aux votations du Grand Conseil et la décision du Conseil d'Etat (commission des finances), on aura cette année 3 millions supplémentaires en 2024, 3.5 en 2025 et 4 en 2026. Dès 2025, une partie des subventions de la Confédération seront coupées, mais on part confiant pour le futur.

L'UniNE est devenue actionnaire de la SLSP (Swiss Library Service Platform), ce qui lui donne le droit de participer au Conseil d'administration. Elle ne l'était pas avant afin d'éviter l'avance d'un crédit de $\frac{3}{4}$ de million qu'il aurait été impossible de fournir. Tout cela pourra nous permettre d'avoir une influence sur les orientations futures concernant l'Open Data et l'Open Access.

Actuellement, une douzaine de projets sont en phase de soumission au FNS, notamment des projets de grande envergure du NCCR ou au PNR. On croise les doigts afin que certains soient retenus.

La phase pilote du projet afin de pouvoir fournir des installations de distribution de protections hygiéniques va être bientôt terminée. Tous les indicateurs sont au vert et le Rectorat envisage de prolonger cette offre.

Un membre demande si l'UniNE, d'un point de vue des comptes, a envisagé la projection par rapport au manque à gagner qu'il y aura car le canton de Neuchâtel devra adapter sa formation gymnasiale dans le cadre d'un projet national dont la durée passera de 3 à 4 ans. Comme de nombreuses personnes en Bachelor proviennent des lycées neuchâtelois, est-ce qu'il y aura une baisse temporaire d'étudiant-e-s ? Le Recteur indique que le rectorat a régulièrement des séances avec l'Etat sur ce nouveau processus. Il y a 2 options à considérer : un passage au lycée après la 10e année de l'école obligatoire, où alors la formation gymnasiale qui débute après la 11e année de l'école obligatoire. Dans ce dernier cas, il faudra aussi tenir compte du nombre d'enseignant-e-s formé-e-s dans le Canton, ainsi que des subventions touchées par étudiant-e-s qui viennent d'autres cantons. Le Conseil d'Etat discute d'un choix d'un système mixte. Ce dispositif, ouvrirait la possibilité pour les élèves passant de l'école obligatoire au lycée de le faire pour une partie après la 10e année et pour une autre partie après la 11e. Si c'est cela, le risque d'avoir une année blanche est écarté, mais les détails ne sont pas encore connus et il y aura sûrement des ajustements à faire.

Un membre demande au Recteur si l'Etat va prochainement signer le contrat de prestations avec l'UniNE. Actuellement, le processus semble avancer, avec l'accord de l'Etat sur les mandats et la transformation de ces derniers en contrats. Ces contrats, qui durent généralement quatre

ans, sont en cours de traitement par les services transversaux de l'État. L'UniNE est en pourparlers pour clarifier certaines exigences spécifiques de certains services, ce qui est une démarche habituelle dans le cadre de négociations contractuelles.

Un membre explique que dernièrement, les médias ont indiqué que l'UniNE avait des formes de collaboration avec des partenaires privés tels que PMI. Est-ce qu'il y a eu des formes de communication au moment où les accords ont été passés, ou est-ce qu'elle a été faite après coup par rapport à des questions posées par des journalistes? Le Recteur répond que les investigations des journalistes ont commencé car ils ont eu connaissance de contrats signés entre des universités et PMI. Les deux universités les plus ciblées étaient l'UNIGE et l'ETHZ. L'UNIGE a eu des problèmes dans les années 2000 et a cessé ensuite toute collaboration. L'UniNE a confirmé avoir des collaborations en cours, mais celles-ci concernent des projets de très petite envergure, ce qui est conforme à la liberté académique. Tous les résultats issus de ces collaborations sont rendus publics. L'UniNE n'a pas pris la décision ce jour d'exclure la possibilité de travailler avec des entreprises privées.

L'UniNE maintient une approche ouverte et responsable dans ses partenariats internationaux, conformément aux directives de swissuniversities.

Un membre indique qu'il a entendu qu'une convention entre la Ville de Neuchâtel et l'UniNE (sous l'ancien rectorat) avait été signée. Est-ce que l'UniNE pourrait profiter de cette convention pour monter des collaborations et sous quelle forme? Le Recteur indique que le but de cette convention était de faire un inventaire de tout ce qui existe en commun entre l'UniNE et la Ville de Neuchâtel (par ex. locaux, alentours, projets collaboratifs, etc). Une cinquantaine d'éléments ont été répertoriés. Cependant, il a été difficile de garder l'annexe à jour car il y a toujours de petits changements à mettre à jour (par ex. location d'un petit local pour le sport, etc). L'accord de base est toujours d'actualité, mais les détails de l'annexe entraînent trop de travail bureaucratique pour pas grand-chose. Si l'accord pouvait être utile dans une collaboration, nous pourrions en tenir compte. Le membre demande s'il permettrait de favoriser des recherches communes entre la ville et l'UniNE? Le Recteur indique qu'il s'agit plutôt d'un accord sur l'inventaire. C'est un accord-cadre qui dit que la collaboration est recherchée et prévoit une information réciproque, mais si une collaboration est envisagée, elle doit être négociée et faire l'objet d'un accord spécifique.

4. Intervention de M. Fabian Greub, Secrétaire général de l'UniNE (et une partie du point 5 à voir ci-dessous)

La présidente de l'AU Sophie Wang indique qu'elle-même et M. Simon Rowell (SR, Vice-président de l'AU), ont assisté à une séance du Conseil de l'Université dernièrement. En effet, les membres de l'AU ont décidé lors de la dernière séance plénière de donner le mandat à son Bureau de rencontrer le CU et revenir avec une proposition concrète d'application de la proposition du prof. Ola Söderström. L'AU avait également souhaité inviter le Prof. Stefan Wolter. Durant la séance, le Recteur et les membres du CU ont suggéré à SW et SR que l'AU invite des internes à l'UniNE afin qu'ils situent le rôle de l'AU par rapport aux décisions stratégiques de l'UniNE. En effet, il y a toujours un flou quant au rôle de l'AU par rapport à l'article 2 al. b du Règlement de l'Assemblée de l'Université dont un des rôles est de « *participer à l'élaboration des grandes orientations de la politique et de la stratégie de l'Université* », comme le prévoit l'article 2 al. b du Règlement de l'Assemblée de l'Université. SW indique qu'ils ont invité M. Fabian Greub qui est Secrétaire

général de l'UniNE afin qu'il explique où se situe l'AU par rapport à la LUNE et les stratégies universitaires.

M. Fabian Greub (FG) explique qu'il y a des organes centraux (Rectorat et Assemblée de l'Université) et facultaires (Conseils de faculté, Conseil des professeurs et décanats).

- Le Rectorat est l'organe de direction qui est responsable de définir et appliquer la stratégie de l'UniNE. Il est responsable d'actes et activités tels que les nominations, la politique salariale, la réglementation en l'adoptant ou l'approuvant, de la gestion au jour le jour de l'université et de toutes les autres tâches pas attribuées à un autre organe dans la LUNE. Le rectorat doit selon la loi participer aux séances du Conseil et de l'Assemblée avec voix consultative.
- L'Assemblée de l'Université doit représenter l'ensemble de la communauté universitaire. Elle peut poser des questions, émettre des critiques, interpeler par rapport à une politique, stratégie ou décision, faire des propositions qui concerne la communauté dans son ensemble. C'est pour cette raison que le Rectorat est présent afin de pouvoir écouter ce que l'AU a à dire et lui répondre sans qu'on doive passer par une procédure trop formelle. L'AU adopte les Statuts de l'UniNE et les règlements d'application général qui ne sont pas de la compétence d'autres organes. Les sujets doivent de ce fait concerner les 4 corps ce qui fait que ce sont particulièrement des questions d'intérêt général. Si une question est spécifique à un organe ou à un corps en particulier, c'est au Rectorat de régler cela avec l'entité concernée. L'AU doit prendre position par rapport à la vision stratégique à long terme, le plan d'intentions quadriennal et l'enveloppe budgétaire correspondante. L'AU exerce également d'autres compétences que la loi lui confère. Voici en quoi l'ancienne de la nouvelle loi a changé. Par exp La loi qui précédait la LUNE (LU52) prévoyait 4 organes :
 - le Recteur avec ses compétences spécifiques, le droit d'avoir son budget, sa propre commission consultative, sa politique stratégique personnelle, etc. Cet organe a perdu beaucoup de compétence avec la nouvelle loi. Le recteur actuel n'a plus ces compétences.
 - le Rectorat. Cet organe s'est renforcé puisque l'organe « Recteur » a disparu et que l'autonomisation de l'université fait que les compétences qui étaient exercées par le Conseil d'Etat ont été transférées au Rectorat. En contrepartie du fait que le Conseil d'Etat s'est délesté de certaines compétences au profit du Rectorat, il a doté le CU de compétences de contrôle du Rectorat, notamment en le faisant approuver les règlements et rapports traitant de questions sensibles. L'AU a pour sa part le rôle de représenter la communauté.
 - le CU qui était un organe interne, à présent externe (mais dont 3 personnes au maximum peuvent être des membres de la communauté universitaire). Le CU d'aujourd'hui est nommé par le canton. Il a double rôle d'apporter son expertise au Rectorat et au Conseil d'Etat. Le CU exerce une partie de la surveillance (fonctionnement de l'université et exécution du contrat de prestations tous les 6 mois, lancer les enquêtes en cas d'évènements importants et trancher en cas de désaccord entre le Rectorat et AU).

- le Sénat composé uniquement du corps professoral a été remplacé par l'AU, donc par les 4 corps. L'AU exerce les anciennes compétences du Sénat aujourd'hui, mais avec moins de limitations. Par exemple le Sénat n'avait pas son mot à dire sur la vision stratégique. Il ne pouvait s'exprimer que sur le plan d'intentions. Mais c'était au bon vouloir du Rectorat de le consulter et le Sénat n'avait pas l'obligation de donner son avis. Le Sénat désignait 1 membre du CU sur 18 (contre 4 sur 9 pour l'AU). Le Sénat pouvait interpeller le Rectorat qui devait répondre dans les 6 mois. Le Rectorat n'avait pas l'obligation de siéger au Sénat mais comme les membres du Rectorat sont membre du corps professoral, cela se faisait automatiquement. Le Sénat avait aussi des compétences qui ont été transférées aux Conseils des professeur-e-s (par exemple les doctorats honoris causa).

La LUNE dit assez peu de choses sur le rôle de l'Etat. Elle dit que c'est le Conseil d'Etat qui est responsable de la surveillance. Le CE délègue cette surveillance à son département de la formation, qui rencontre la recteur toutes les six semaines environ et le contacte au besoin. Le Grand Conseil exerce la haute surveillance (commissions de gestion et des finances). Le CU surveille l'exécution du contrat de prestations, donne son avis au rectorat et au CE sur les dossiers sensibles, et peut aussi intervenir en cas de crise. Par exemple, suite à l'attaque informatique de 2022, le recteur a immédiatement informé Mme Graf et M. Berberat, qui exercent la surveillance rapprochée. Ensuite le CU s'est réuni pour examiner s'il fallait lancer une enquête interne, ce qu'il n'a pas fait car il a constaté que le rectorat gérait la situation de manière conforme. Puis quelques semaines après, le recteur a été convoqué par les commissions du grand Conseil exerçant la haute surveillance, afin qu'elles puissent évaluer la gestion de la crise a posteriori et voir si des mesures de la compétence du législatif, par exemple pour adapter la loi, étaient nécessaires (ce qui n'a pas été le cas).

SW indique qu'en résumé l'AU a pour rôle principal de préaviser à l'attention de Rectorat la vision stratégique, le PI et l'enveloppe budgétaire. FG répond qu'en effet son rôle consultatif est pour ces 3 cas obligatoirement selon la loi. Sinon elle peut à tout moment s'adresser au Rectorat pour les sujets qu'elle estime d'intérêt général qui concernent les 4 corps. Le Rectorat peut aussi consulter l'AU. C'est parfois compliqué pour le Rectorat de savoir qui consulter car il y a souvent des questions spécifiques à un corps qui ne concernent pas tous les 4 corps en même temps. Par exemple dernièrement le règlement d'admission n'a été soumis qu'au corps étudiantin, et selon le bon-vouloir du rectorat. Il est vrai que les marges ne sont pas clairement définies. Les intérêts peuvent être divergents entre les corps.

Un membre qui siège depuis longtemps à l'AU, trouve que le rôle actuel de l'AU est plutôt d'écouter l'avis du rectorat, et voter sur quelques sujets d'importance générale, mais on n'a jamais dit qu'elle était la voix de tous les corps, ni proposé de nombreuses thématiques que le rectorat a été d'accord de reprendre. Mais il semble par exemple à FG que la thématique sur les cafétérias a été soulevée par l'AU et le rectorat a tenu compte du besoin exprimé par l'AU (et également par d'autres entités représentant des corps ou des facultés comme la FEN ou les Conseils de faculté). SW se demande s'il nécessaire d'assembler autant de gens pour parler de ces questions. Ne serait-il pas plus facile de régler ces questions avec les facultés ou les 4 organes concernées individuellement ? elle ne comprend pas l'utilité d'avoir autant de corps représentatif si c'est pour poser des questions qui pourraient être débattue au sein des institutions concernées. FG indique qu'à la base, le législateur de la loi voulait que les 4 corps puissent avoir un meilleur droit de pouvoir donner leur avis et se faire entendre par le Rectorat.

La réflexion de fonctionnement n'est plus trop en phase avec la réalité parce que l'AU se rassemble 4-5 fois par année. Or avec le changement dû au Covid, on a pu voir un changement de communication interne. Par exp le Rectorat donne des informations en direct à l'ensemble de la communauté le lundi. Si elles n'avaient pas lieu, ceci aurait pu être repris par l'AU. Le fonctionnement est complexe mais cet organe répond aux conditions de la loi fédérale sur les Hautes Ecole qui indique qu'une communication et une participation appropriée doit avoir lieu au sein de l'institution et la LUNE a été créée en fonction des cette exigence.

M. Ola Södertröm (OS), membre qui a fait la proposition à la base, prend la parole. Sans vouloir faire de discussions juridiques, il faut que cette assemblée fasse quelque chose et qu'elle s'autorise à penser, à faire des propositions, à se « décoincer ». Par exemple lorsque l'AU préavise le Plan d'Intentions, et selon le fameux Art. 27, al 2 « participe dans la mesure prévue par la loi à l'élaboration des grandes orientations de la politique et de la stratégie de l'université ». Cet article est abstrait. Si on veut à tout prix suivre les motifs juridiques, on peut voir qu'il y a un [rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil](#) d'un projet sur la LUNE qui date de 2016 et qui stipule au point au point 6.4.2 : « *L'Assemblée donne son avis sur toutes les questions dont elle est saisie par un autre organe ou par le Conseil et peut formuler de sa propre initiative toute recommandation ou proposition à l'intention des mêmes organes. Elle prend connaissance du rapport d'activité et du rapport de gestion annuels l'Assemblée donne son avis sur toutes les questions dont elle est saisie et peut formuler, de sa propre initiative toute recommandation ou proposition à l'intention de ces mêmes organes* ». Donc l'AU a le droit de penser et faire des propositions. Cela n'est pas constructif de faire des débats juridiques. OS a lui-même fait une proposition qu'il trouve primordiale. Bien entendu chacun-e est invité-e à en faire d'autres. OS comprend bien que le but de l'AU n'est pas de reproduire un plan d'intentions ou une vision stratégique, mais d'utiliser son intelligence collective en profitant des 4 corps présents afin d'aider la communauté, apporter des idées utiles sans pour autant remplacer un autre organe existant.

M Dimitri Paratte, membre du Bureau, prend la parole et est d'accord que d'un point de vue juridique, l'AU peut avoir des discussions. Il perçoit le Rectorat comme étant est un organe directorial, délibératif, composé de peu de personnes qui se voient souvent et donnent leur aval sur des politiques, nominations, etc. Comme le Rectorat se voit hebdomadairement, sa cohésion interne est plus facile que pour un organe qui ne se voit par régulièrement. Il serait positif que l'Assemblée Universitaire réussisse à créer des tâches éclairées par le débat démocratique avec ses connaissances pratiques et scientifiques. Par exemple la proposition d'OS va tout à fait dans ce sens. Le Bureau a honoré le mandat conféré par la dernière Assemblée, qui consistait à rencontrer le Conseil Universitaire (CU) pour discuter de ses inquiétudes. L'AU a suivi les conseils donnés en invitant une personne interne, dans le cas présent le Secrétaire général afin de faire une présentation dans le but de clarifier le rôle de l'AU et des autres organes, clarifier les possibilités de dialogue, etc.. A présent il serait très bien de fixer des séances plus régulières au semestre d'automne, qui comprendrait des discussions approfondies sur des sujets tels que l'orientation nationale et internationale de l'université, son fonctionnement, son interdisciplinarité ou pas, etc. Il est temps d'aller de l'avant. On peut fixer des réunions toutes les 3 ou 4 semaines et inviter par exemple des personnalités externes afin d'alimenter les discussions, ceci est le fruit d'une réflexion qui a été également été évoquée par la faculté de droit. Le but n'est pas de faire des communiqués de presse à tout va, mais échanger avec les autres organes et des personnalités externes qui ont beaucoup à amener. Cette stratégie vise à favoriser une communication plus substantielle et réfléchi au sein de l'institution académique.

Le Recteur a l'impression qu'il y a une petite confusion sur ce dont le CU a parlé durant la séance car il était présent. Le CU a souligné que tous les points soulevés dans le document d'OS étaient bons. Le Rectorat reconnaît les intentions positives de l'AU toutefois, il souligne que c'est à elle de fixer le cadre de ses discussions, en restant attentive à rester dans la cible qui est l'expression de la volonté de la communauté dans son ensemble. Il y a beaucoup d'organes représentatifs et de participation prévus dans le fonctionnement d'une université. Le rectorat essaie de s'adresser aux organes représentatifs en fonction des dossiers. Parfois ce seront les Décans, ou les conseils de faculté ou de professeur-e-s, parfois, l'AU, parfois la FEN, l'ACINE ou la commission du PATB, parfois plusieurs entités). En outre, il serait bénéfique que l'AU s'appuie plus étroitement sur les travaux déjà réalisés par le Rectorat pour enrichir et mettre en œuvre ses propositions. Une compréhension globale du fonctionnement de l'UniNE, (par exemple le Plan d'intention, le Mandat d'objectif et la Vision stratégique, etc), pourrait significativement valoriser le travail de l'AU. Le Recteur ne se sent pas attaqué par toutes les propositions, le but pour lui est qu'on respecte les autres corps qui ont des droits et obligations. Son but n'est pas de bloquer l'Assemblée, mais respecter les procédures.

5. Organisation de groupes de travail pour donner suite à la proposition du Professeur Ola Söderström « Quelle université voulons-nous ? »

On a évoqué l'idée de former des groupes de travail. Est-ce que l'Assemblée souhaiterait travailler sous forme de groupe de travail et s'atteler à des thématiques particulières. ou préfère débattre de sujet directement en séance plénières en se voyant plus souvent, ou alors adopter les 2 versions ?

Un membre indique que lors de la dernière séance, il avait été évoqué une collaboration entre le CU et l'AU. Est-ce que la forme de collaboration a été discutée lors de la séance entre le bureau et le CU ? SW en a discuté avec le président du CU M. Berberat et ceci a été mis sur la table lors de la fameuse rencontre. Autant le Président du CU et ses membres ont proposé que l'Assemblée prenne ses fonctions indépendamment avant d'ouvrir la discussion avec le Conseil. SW a proposé aux membres du CU d'assister en cas de souhait aux futures séances de l'AU. Le CU n'a pas pensé judicieux de collaborer de manière plus active. A cause du flou des fonctions de l'AU, le CU ne voulait pas plonger dans ce flou et s'impliquer plus que nécessaire.

Un membre est d'accord avec le Conseil. L'Assemblée doit devenir plus active et travailler en petit groupe peut être très positif car elle n'est pas active et écoute plutôt que d'agir.

SW prendra contact avec M. Wolther afin qu'il vienne à la prochaine séance plénière. S'il n'y a pas d'opposition des membres présents, des petits groupes de travail vont être créés afin de se réunir en dehors des séances plénières. Est-ce que vous accepteriez de créer des groupes de travail en se basant sur les 3 questions initiales de la proposition de OS :

- Quels sont les objectifs de l'UniNE en termes de positionnement national et international ?
- Quels sont les objectifs en termes de fonctionnement interne pour ses différents corps ?
- Faut-il des domaines, thèmes clés, si oui comment faut-il les identifier ? ou faut-il les laisser émerger bottom up ?

OS répond qu'avec du recul la 3^{ème} question n'est pas essentielle. Il proposerait qu'on la remplace par « ancrage local et régional de l'UniNE ». Cela lui semble productif de travailler en petits groupes de travail de préférence mixte que par corps ,et de créer environ 3 groupes en

tout. Une fois que les thèmes sont stabilisés, on pourrait travailler par groupe sur un thème, par exp un groupe travaille sur le 1ere question, l'autre sur la 2^{ème} et l'autre sur la 3^{ème} durant les séances de l'AU, puis il y a un passage de témoin d'une séance à l'autre sur la base de ce qui a été fait. A la fin, on garde la trace de ces propositions et idées et on fait une synthèse sur chacune des thématiques en 1 ou 2 séances. Bien entendu chaque membre présent qui fait partie de son propre corps peut proposer d'autres alternative ou thématiques.

SW trouve très bien cette proposition. On vote pour cette proposition qui est acceptée par 14 voix pour et 1 abstention. Le Bureau reviendra vers les membres pour diviser les membres en 3 groupes. 1 professeur par groupe pourra faire une ébauche des débats qui ont eu lieu précédemment d'une réunion à l'autre. L'AU se met d'accord de parler en premier lieu de :

- l'ancrage local et régional
- Quels sont les objectifs de l'UniNE en termes de positionnement national et international ?
- Quels sont les objectifs en termes de fonctionnement interne pour ses différents corps ?

Bien entendu chacun-e est libre de réfléchir et envoyer d'autres propositions. Ces propositions pourront évoluer au besoin. Le Bureau créera 3 groupes.

6. Changement de date pour la deuxième séance

La date du 16 mai n'est pas forcément optimale pour tout le monde. On verra si on la déplace au 23 mai ou 30 mai ? le bureau reviendra vers les membres pour indiquer quand aura lieu la séance.

7. Absence de la Prof. Corinne Rossari

La Prof. Rossari qui siège actuellement au Bureau ne sera pas disponible les jeudis de ce semestre. Elle pourra travailler au Bureau volontiers, mais ne pourra pas être présente aux séances. Il n'y aura donc pas le corps professoral représenté. Est-ce qu'un-e professeur-e serait intéressé-e sachant qu'il y a encore une place de libre en plus et /ou en remplacement ? Aucun-e professeur-e est intéressé-e..

8. Divers

Un membre indique que par rapport à l'année passée, les tarifs de parking ont changé. Une de ses collègues en tant que mère célibataire, nécessite des déplacements rapides afin d'assurer la garde de ses enfants et ses obligations professionnelles. Intégrer les transports publics au milieu de tout cela représente un défi considérable. Bien que l'utilisation d'un vélo électrique puisse être une alternative, elle n'en possède pas actuellement car cet achat est très élevé pour elle. Avec le nouveau règlement, sa place de parc a doublé. Ce montant est très élevé et elle a de la peine à boucler ses fins de mois. Est-ce qu'il y aurait moyen d'aider à l'UniNE les personnes dans cette situation en finançant par exemple une partie d'un vélo électrique, ou autre compensation pour les personnes dans le besoin ? Le Recteur indique qu'il s'agit sûrement d'une personne qui habite dans la zone où cela prend moins de 30 mns pour venir en transport public au travail. Cette personne peut bénéficier des tarifs à l'heure, mais en effet, il y a une certaine majoration, ceci est pour encourager la mobilité douce. A présent on a davantage de recul par rapport au nouveau règlement. Une dizaine de demande de cas similaire principalement de personnes avec des enfants ont fait la même demande. Mais il est compliqué de fixer des règles,

par exemple dans le cas où on ferait bénéficier les parents, jusqu'à quel âge de l'enfant les parents pourraient-ils en bénéficier ? A partir de quand un enfant peut-il se déplacer seul et selon quels critères ? c'est compliqué de pouvoir traiter chaque demande sur le même pied d'égalité. On ne peut pas faire d'exception pour une seule personne, mais on pourrait trouver une règle qu'on applique à l'ensemble de la communauté universitaire. Concernant les subventions, des demandes au CFF et TransN ont été faites, mais refusées. L'Etat n'est pas d'accord de subventionner. Le Recteur propose de présenter prochainement un bilan par rapport aux places de parking occupées depuis l'introduction du nouveau règlement. Il sait que les demandes des abonnements standards sont restées stables. Comme il n'y a plus de squatter car à présent ils reçoivent des amendes, de nouvelles places ont été libérées. On peut également obtenir des rabais chez un fournisseur de vélo électrique qu'on peut trouver sur le site du développement durable.

La séance est levée à 13h51.